



Premières réunions sectorielles pour le PLUi du Beauvaisis

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Habitat et Mobilités (PLUi-HM) du Beauvaisis est en cours d'élaboration. En février, des réunions sectorielles ont été organisées pour présenter la démarche aux maires de l'Agglo.

Les 1^{er} et 2 février derniers, six réunions sectorielles de lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Habitat et Mobilités (PLUi-HM) du Beauvaisis se sont tenues à Goincourt, Milly-sur-Thérain, Hermes, Beauvais, Tillé et Maisoncelle-Saint-Pierre.

Le bureau d'études retenu pour la partie « Urbanisme et environnement » a présenté aux élus la méthodologie retenue. En retour, les maires ou leurs représentants ont pu faire part de leurs attentes vis-à-vis de ce document, majeur pour l'avenir du territoire dans les 15 ans à venir.

Que faut-il retenir de ces réunions ?

Grâce à son temps d'élaboration, échelonné sur quatre années, le PLUi-HM offrira aux maires et aux

élus communautaires un véritable moment d'analyse, de réflexion et de prise de recul quant au devenir du Beauvaisis. Pour cela, il abordera de nombreux thèmes : l'économie, l'habitat, l'agriculture, les équipements publics, l'attractivité du territoire, les mobilités, la ressource en eau, l'identité, les paysages, le patrimoine, l'adaptation au changement climatique...

Au final, le PLUi-HM traduira le projet de territoire de l'Agglomération du Beauvaisis en règlements et préconisations concrètes.

Concrètement, comment cela va se passer ?

Le PLUi reposera sur différentes échelles de travail : l'agglomération, les secteurs, les communes, l'échelle parcellaire.

Il sera élaboré en 4 étapes importantes :

- 1) Une phase de diagnostic,
- 2) Une identification de l'ensemble des atouts et des faiblesses du territoire pour aboutir au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- 3) Une traduction réglementaire du projet dans un rapport de présentation, un plan de zonage, un règlement écrit, des orientations d'aménagement et de programmation,
- 4) Une phase administrative en vue de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

4) Une phase administrative en vue de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

Au final, à quel moment sera approuvé le PLUi-HM ?

L'approbation du PLUi est prévue dans un peu moins de 4 ans, en fin d'année 2025.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ou des précisions ?

Une adresse mail dédiée a été créée : plui@beauvaisis.fr

N'hésitez pas à vous en saisir et à poser vos questions !

À noter

Des registres de concertation sont également disposés dans chacune des 53 mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (48, rue Desgroux à Beauvais) afin que le public puisse formuler des observations et des propositions. Chaque habitant du Beauvaisis peut y consigner ses remarques ou ses interrogations.